

50EME AUTOCROSS DE SAINT-GEORGES DE MONTAIGU (85) - 22 - 24 Juillet 2022

Championnat de France d'Auto-cross - Course annexe Maxi-Tourisme

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement particulier de l'épreuve FIA, le règlement standard des Circuits Tout Terrain, ainsi que la réglementation générale 2022 FFSA. Les articles non repris dans ce règlement particulier sont conformes à la réglementation générale, et à la réglementation tout terrain de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve compte pour le Championnat de France d'Auto-cross des catégories Super Buggy, Buggy 1600 et Maxi-Tourisme. Le présent règlement a été approuvé par la LRSA Bretagne-Pays de la Loire **le** sous le **N°** et par la **FFSA le** sous le **N°**.

L'organisateur administratif est L'ASA Vendée Océan et l'organisateur technique est AXSTG.

1.1 OFFICIELS

Observateur FFSA :	TISSIER Jean-Charles		
Président du Collège :	GUILLOU Yveline	Licence n° 5055	ASA 12.07
Membres du Collège : Déléguée FFSA	MITRAC Danièle	Licence n° 6151	ASA 11.01
	THEFFO Marie Annick	Licence n° 28784	ASA 12.01
Commissaire Technique	LOBROT Martial	Licence n° 114567	ASA 0403
Directeur de course	RAINAUD Christian	Licence n° 6150	ASA 11.01
Commissaire Technique	RICHARD Yves	Licence n° 4950	ASA 12.05
Chargé des Relations Concurrents	BEAU Maxime	Licence n° 205585	ASA 15.02

1.2 PROGRAMME HORAIRES

- 05/06/2022	Ouverture des engagements
- 14/07/2022	Clôture des engagements
- 19/07/2022	Publication de la liste des engagés

Vendredi 22/07/2022

08H00 - 20H00	Ouverture du secrétariat
13H00 - 18H00	Vérifications administratives (briefing éc
13H15 - 18H15	Vérifications techniques
18H30	Réunion du Collège

Samedi 23/07/2022

09H00	Warm-up (2T)
10H25	Essais Qualificatifs 1
14H00	Essais Qualificatifs 2
16H25	Manche 1

Dimanche 24/07/2022

08H10	Manche 2
10H25	Manche 3
14H00	½ Finale - Finale
18H30	Remise des Prix au car Podium près du panneau d'affichage.



* Sous réserve du nouvel arrêté modificatif préfectoral.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagements seront reçues à l'adresse suivante :

ASA VENDEE OCEAN
10 rue Jacques Cartier - BP 614 - F-85015 LA ROCHE SUR YON cedex
Tel : 02 51 36 17 27 - e-mail : stgeorges.ac85@orange.fr

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de **clôture des engagements** qui est fixée au **14 Juillet 2022 à minuit**. Pour être pris en compte, les **droits d'engagements** (virement ou chèque à l'ordre de ASA VENDEE OCEAN) devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à **200 € par pilote**, avec la publicité facultative. Ce montant sera majoré de 200 € sans la publicité facultative.

Les vérifications administratives et techniques auront lieu uniquement le vendredi 22 juillet 2022 de 13 h 00 à 18 h 15.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Seront admises les voitures de la Division Maxi-Tourisme, dont le nombre maximum d'engagés est limité à 20.

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'Autocross de St Georges de Montaigu se déroulera sur le nouveau circuit du Bouvreau. Il est long de 1 010 m et la largeur est comprise entre 17 m et 20 m.

Localisation : 3 km de St Georges de Montaigu
40 km Sud de Nantes (44)
Sortie Autoroute n° 4 "Montaigu"
Point GPS Entrée Paddock : 1° 18' 41" W / 46° 55' 16" N
Point GPS Accueil Officiels : 1° 18' 14" W / 46° 55' 15" N

6.1. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé face à l'entrée de la voie centrale du Paddock.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Pour les catégories Super Buggy et Buggy 1600 France, un classement sera extrait des divisions Europe (Article calendrier, P.1 du Championnat de France et Coupe de France 2022).

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX EN ESPECES COURSE ANNEXE MAXI-TOURISME

Les prix suivants seront distribués :

- 1 ^{er}	210 €
- 2 ^{ème}	160 €
- 3 ^{ème}	135 €
- 4 ^{ème}	110 €
- 5 ^{ème}	95 €

ARTICLE 11 . REGLES TECHNIQUES DE SECURITE

11.1 COMMISSAIRES PREVUS

- Nombre de Postes de commissaires de piste 8
- Nombre de commissaires par poste 2/3
- Nombre d'extincteurs par poste 3 de 9 kgs poudre ABC
- Nombre de commissaire de piste sur l'épreuve + de 30

11.2 MEDICALISATION

- Nombre d'ambulances 2 dont 1 de cat A – Type B
- Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.
- Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs
- Une équipe d'extraction est prévue «ACRB»

Circuit en cours de réhomologation.